

Réforme de financement

Les études d'impact



1

Quel est le périmètre retenu pour le calcul ?

- le périmètre 2021 pour le case-mix, l'IFAQ, les MIG et les molécules onéreuses
- le périmètre 2022 pour identifier les établissements possiblement éligibles aux plateaux techniques spécialisés (PTS) et activités d'expertise (AE)

⚠ toutes les études sont réalisées **hors CNR**

2

Ça veut dire quoi ?

- on applique les tarifs 2022 au case-mix de 2021 *
- les compartiments préexistants sont inclus avec reprise des montants alloués en 2021 (IFAQ, MIG)
- on modélise les nouveaux compartiments en tenant compte des PTS et AE reconnus en 2022
- les crédits alloués en AC en 2021 au titre des "mesures Ségur" sont intégrés
- une dotation préfiguratrice de la dotation forfaitaire issue de la dotation populationnelle régionale est intégrée

** les tarifs ont été ajustés (i.e. recalculés) de manière à ce que la somme du compartiment "activité" de tous les établissements représente 50% de l'OD SSR. N'essayez pas de faire le calcul vous même !*

mapes

Réforme de financement

Les études d'impact



3

Comment est simulé le montant de la dotation forfaitaire issue de la dotation populationnelle régionale ?

- elle est calculée pour chaque établissement au prorata des masses financières historiques
- elle ne présume pas du montant réel qui sera alloué car il ne s'agit que d'une modélisation mathématique

Seuls les critères issus des travaux du CCAR et retenus par chaque ARS permettront d'affecter à chacun le montant réel de sa dotation forfaitaire

Chaque ARS retient les critères les plus pertinents en fonction des objectifs/besoins de son territoire en matière de santé publique

4

Et après ?

- on compare les recettes 2021 reconductibles réelles avec celles issues de l'application du nouveau modèle de financement
- une dotation de transition est modélisée pour chaque établissement afin d'amortir son effet revenu qu'il soit positif ou négatif : la diminution du gain des uns participe à l'amortissement de la perte des autres